



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de **SOLLIES FONT**

Séance du jeudi 26 mars 2009

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
18 mars 2009

Date d'affichage
18 mars 2009

Objet de la délibération
*Direction des finances - Reprise
anticipée du résultat 2008 -
service public d'assainissement.*

Vote pour à la majorité des voix
exprimées

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 6
(Mmes AUTRAN, LE TINNIER,
MAESTRACCI et Mrs LUQUAND,
BOUTIER, ROCHÉ)

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalèl, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILLETES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

CEVRERO Maurice donne procuration à **GOTTA Marie-Aurore**, **LE TINNIER Nathalie** donne procuration à **LUQUAND Jean-Pierre**, **MAESTRACCI Sylvie** donne procuration à **AUTRAN Martine**

Absents :

néant

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49, Monsieur le maire propose à l'assemblée la reprise anticipée du résultat 2008 au budget primitif 2009, soit :

463 816,90 € au compte 001 en section d'investissement
508 157,71 € au compte 002 en section de fonctionnement.

Le conseil municipal

Où l'exposé du rapporteur,
Après avoir obtenu toutes les explications utiles et en avoir délibéré,

A main levée et à la majorité des membres présents,

ACCEPTTE la reprise anticipée du résultat 2008, conformément à la fiche de calcul ci-jointe et l'état des restes à réaliser ci-annexés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La présente délibération sera publiée au registre des actes administratifs.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire de Solliès-Pont

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

31 MARS 2009

02 AVR. 2009



COMMUNE DE SOLLIES-PONT
BUDGET ASSAINISSEMENT

REPRISE DU RESULTAT 2008



SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES		DEPENSES	
Exercice	279 029,02		87 987,37
Excédent reporté	317 116,06		
TOTAL cumulé	596 145,08		87 987,37

SOLDE FONCTIONNEMENT CUMULE **508 157,71**

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		DEPENSES	
Exercice	33 724,40		254 989,97
Restes à réaliser	5 000,00		14 441,00
Excédent reporté 07	685 082,47		0,00
TOTAL	723 806,87		269 430,97

Excédent cumule (hors Restes à réaliser) **463 816,90**

AFFECTATION C/1068 **0,00**

Excédent ordinaire à reporter **508 157,71** c/002

Fait à SOLLIES-PONT, le 02 février 2009

Certifié conforme,
P/Le Maire
D RAVINAL
Adjte au Budget

Certifié conforme,
Le Trésorier,

Le Trésorier,

Thierry HERRERA
Trésorerie de SOLLIES-PONT
Lot. du Crâteau B.P. 105
83210 SOLLIES-PONT
Tél. 04.94.28.93.30

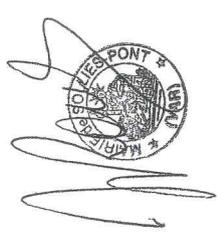
2008
ETAT DES RESTES A REALISER INVESTISSEMENT
DEPENSE

COMPTE	LIBELLES	MONTANT
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL	14 441,00
TOTAL		14 441,00

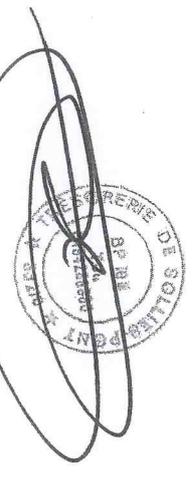
Arrête le présent état à la somme de : Quatorze mille quatre cent quarante et un euro.
 Fait à Solliès-Pont le 8 janvier 2009

P/Le Maire

Danièle RAYNAL, Adjointe au budget



Le Trésorier,
Thierry HERRERA



1444100

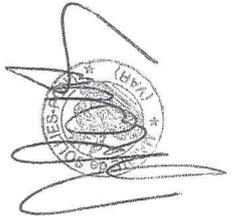
ETAT DES RESTES A REALISER INVESTISSEMENT RECETTE

COMPTE	LIBELLES	MONTANT
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPE MEN	5 000,00
TOTAL		5 000,00

Etat arrêté à la somme de : cinq mille euros.

Fait à Solliès-Pont le 25 février 2009

Le Maire,
Docteur André GARRON



Le Trésorier,
Thierry HERRERA

